

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE (Article L.6353-1 et L.6353-2 du code du travail)

Entre les soussignés

Madame Monique CARDOT, superviseure clinicienne systémicienne, située à Lyon 20 rue Constantine, 69001 Lyon

Et

La Mairie de Pierre Bénite

Représentée par :

Article 1 : Objet de la convention

La prestataire s'engage à donner 7 séances d'Analyse de la Pratique, pour des Directrices de crèche Familiale, dont madame Karine Dussuyer

Article 2 : Dates du stage :

16 Janvier, 27 Février, 24 Avril, 5 juin, 11 Septembre, 23 Octobre, 4 Décembre 2023, de 14h à 16h.

Article 3 : Clauses financières :

Le coût des interventions est de 140 euros TTC de l'heure, Soit 280 euros la séance

Soit pour 7 séances et 5 personnes : 1960 euros, 56 euros la séance par personne

Soit pour madame Dussuyer: 392 euros TTC

Le paiement sera effectué par virement sur le compte de la prestataire sur présentation d'une facture à la fin de l'année 2023.

Article 4 : Durée

La durée de la convention, signée en double exemplaire est fixée à la durée de cette action et finira au terme de celle-ci.

Article 5 : Annulation

La présente convention entrera en vigueur à dater de sa signature. L'organisateur et la prestataire se réservent le droit de modifier au moins 72H avant une séance. Hors ces délais la séance sera due.

Fait en double exemplaire à Lyon le 24 octobre 2022

La Prestataire

L'organisateur

Monique CARDOT

Envoyé en préfecture le 14/12/2022

Reçu en préfecture le 14/12/2022

Publié le



ID : 069-216901520-20221213-VILLE_2022DL098-DE